## L'extrême droite le revendique, le gouvernement socialiste veut l'écrire dans la Constitution : état d'urgence permanent et déchéance de la nationalité.

La CNT ne s'est jamais trop leurrée sur l'État de droit et la Constitution de la Vè République. L' État reste celui des dominants. Mais banaliser l'état d'urgence, c'est pérenniser une situation d'exception. Inscrire dans la constitution « la déchéance de nationalité pour les binationaux nés français », c'est rompre avec le principe d'égalité, celui-là même qui inspirait les révolutionnaires de 1789 ·

## « Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits »

Ce n'est pas la première fois que l'État français rompt avec ce grand principe, le gouvernement dirigé par Manuel Valls imite le régime de Vichy qui retira notamment la nationalité française à 15 000 juifs. En effet, le 16 juillet 1940, l'État français promulguait une loi relative à la « procédure de déchéance de la qualité de français. »

## Nos malheurs viendraient de l'Étranger...

Ce refrain est ancien. Même si nous pouvons nous rappeler que la Commune de Paris et sa République Universelle boutaient déjà ce vieil adage, lorsque les étrangers et les parisiens votaient et luttaient ensemble sur les barricades. Même si Paris fût libérée par des Républicains espagnols en 1944, même si Marseille fût libéré par des tirailleurs algériens et tunisiens, même si la Corse fût libérée par des goumiers marocains, l'État français ne veut pas considérer ces faits historiques bien établis. Mais ne faut-il pas aussi nous souvenir de ces tirailleurs sénégalais, trop noirs au goût de De Gaulle, pour défiler dans Paris après avoir libéré les Vosges ? Nos malheurs viennent des bourgeois, de l'État et du patronat, toujours prêts à raviver la figure de l'Étranger pour mieux nous diviser. Notre ennemi, c'est notre maître, voilà le mot d'ordre éternel.

L'état d'urgence, ce sont « des mesures placées sous le plein contrôle du juge administratif », autrement dit les pleins pouvoirs aux préfets et à la police. Depuis le 14 novembre 2015, ce sont 500 assignations à résidence et 4000 perquisitions qui visent essentiellement les communautés musulmanes, défendues dans les paroles démagogiques des gouvernants, réprimées dans les actes. L'état d'urgence, c'est aussi : des grèves auto-censurées, des manifestations interdites, des couvrefeu et des convocations dans les commissariats de dizaines de militants du mouvement social, des gardes-à-vue « préventives ». L'état d'urgence, c'est la répression tous azimuts sans lien avec la « guerre contre le terrorisme ». L'islamophobie sert de moteur à la répression contre le mouvement social.

Après le changement de constitution, des lois encore plus réactionnaires seront adoptées pour réduire nos libertés de réunion, de manifestation, d'organisation et d'expression. Elles servent déjà de cadre à la réactivation d'un racisme d'État dans lequel tout un ensemble de communautés se trouvent menacées, et avec elles des dizaines de milliers de migrants fuyants les guerres impérialistes. Ne nous laissons pas faire! C'est nous le droit, c'est nous le nombre.